

A REMPLIR POUR TOUTE COMMANDE DE plaque Monument historique ou Site patrimonial remarquable

L'apposition d'une plaque reproduisant le logotype « Monument historique » ou « Site patrimonial remarquable » ne peut se faire que sur un édifice, un espace ou un objet bénéficiant d'une protection au titre du code du patrimoine. Précisez ci-dessous :

NOM ET ADRESSE DE L'ÉDIFICE, JARDIN, SITE OU OBJET

TYPE ET DATE DE PROTECTION

NB DE PLAQUES

A REMPLIR POUR TOUTE COMMANDE DE plaque nominative

NB DE PLAQUES 15 x 30 cm (exemple) 2	TEXTE A COMPOSER (3 lignes maximum)	NB DE PLAQUES 30 x 30 cm (exemple) 1	TEXTE A COMPOSER (6 lignes maximum)
	ÉGLISE SAINT-MARTIN DE LIÈGE XV ^e et XVI ^e siècles		Château de Lastours XII ^e et XVI ^e siècles Ouvert de juin à septembre de 9 heures à 19 heures du mardi au dimanche Visites guidées

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : REMPART, 1 rue des Guillemites 75004 Paris. Tél 01 42 71 96 55

La plaque Jardin remarquable

Afin de valoriser les jardins qui présentent un grand intérêt sur le plan de l'histoire, de l'esthétique ou encore de la botanique, et qui disposent du label « Jardin remarquable », REMPART propose :

■ Une plaque signalétique en tôle acier sérigraphiée émaillée

épaisseur 15/10^{ème}, à 4 bords tombés, texte vert sur fond blanc, format 30 x 30 cm, norme EN NF 10209, reproduisant le logotype Jardin remarquable.

Si votre jardin dispose du label « Jardin remarquable », rapprochez-vous de votre DRAC qui pourra nous passer commande.

Pour préciser le nom du jardin, sa date de création ou ses particularités, vous pourrez accompagner cette signalétique Jardin d'une plaque nominative standard ou sur-mesure. Commandez-la directement auprès de REMPART.

- › Toutes les plaques sont livrées avec leur contreplaque et leur visserie. Une maquette des plaques nominatives et des plaques sur-mesure est envoyée au client pour accord avant fabrication.



Les logos « Monument historique » et « Site patrimonial remarquable » sont destinés à identifier aux yeux des visiteurs les monuments et sites qui ont été jugés dignes d'être protégés par la loi.

Au 1^{er} janvier 2022, 6 000 plaques « Monument historique » ont été apposées, toutes vendues depuis 1986 par REMPART.

Le Ministère de la Culture a accordé à l'Union REMPART, association nationale de patrimoine reconnue d'utilité publique, une autorisation pour reproduire, diffuser et commercialiser les logotypes « Monument historique », « Site patrimonial remarquable » et « Jardin remarquable ».

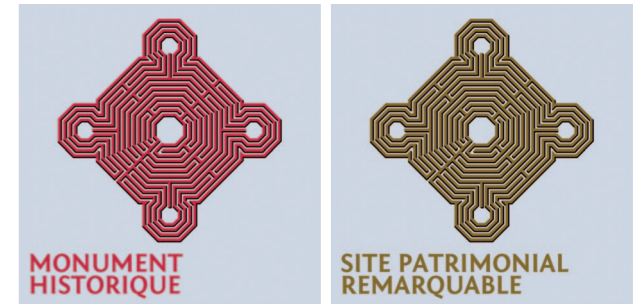
Toute commande concernant les plaques signalétiques doit être adressée à :



REMPART
1 rue des Guillemites
75004 PARIS
www.rempart.com
01 42 71 96 55

INFORMATION, MAQUETTE ET DEVIS :
David Lefrant : lefrant@rempart.com
www.rempart.com/signaletique

VALORISEZ VOTRE PATRIMOINE



La signalisation officielle des édifices, jardins ou mobiliers protégés au titre des « Monuments historiques » et des espaces classés « Sites patrimoniaux remarquables »

Les logotypes

« Monument historique »

« Site patrimonial remarquable »

« Jardin remarquable »

Le Code du patrimoine prévoit que des immeubles et des objets mobiliers peuvent être classés ou inscrits au titre des Monuments historiques et que des villes, villages, quartiers, espaces ruraux et paysages peuvent être classés comme Sites patrimoniaux remarquables. Dans un objectif de valorisation du patrimoine, il a paru nécessaire au ministère de la Culture de créer un logotype permettant d'identifier la présence d'un immeuble protégé au titre des Monuments historiques aux yeux du grand public. Le logotype « Monument historique » a été créé en 1985. Le labyrinthe de la cathédrale de Reims a inspiré les graphistes chargés de concevoir ce logo. En 2017 il a été modernisé, en même temps qu'était créé le logotype « Site patrimonial remarquable ».

Le label « Jardin remarquable » témoigne quant à lui de la qualité de certains jardins et des efforts faits pour leur présentation et l'accueil du public. Il peut être accordé à des jardins protégés ou non au titre des « Monuments historiques ».

Les logotypes « Monument historique », « Site patrimonial remarquable » et « Jardin remarquable » ont vocation à être largement diffusés dans les conditions prévues par chacun des règlements d'usage les concernant.



Les plaques signalétiques

REMPART vous propose deux plaques destinées à signaler les **Monuments historiques** :

- **Une plaque signalétique en tôle aluminium sérigraphiée en relief**
épaisseur 2 mm, à 4 bords pliés, trois couleurs (rouge et noir sur fond gris), format 30 x 30 cm, norme ISO 12647, reproduisant le logotype Monument historique.
- **Une plaque signalétique en tôle acier sérigraphiée émaillée**
épaisseur 15/10^{ème}, à 4 bords tombés, trois couleurs (rouge et noir sur fond gris), format 30 x 30 cm, norme EN NF 10209, reproduisant le logotype Monument historique.

Pour les **objets mobiliers protégés au titre des Monuments historiques**, REMPART vous propose un produit adapté :

- **Une plaque signalétique en tôle acier sérigraphiée émaillée**
épaisseur 15/10^{ème}, sans bords tombés, trois couleurs (rouge et noir sur fond gris), format 10 x 10 cm, norme EN NF 10209, reproduisant le logotype Monument historique. Elle est livrée avec son kit de collage qui permet de la fixer à proximité de l'objet mobilier à signaler. Elle a vocation à être posée en intérieur.



REMPART vous propose deux plaques destinées à la **signalétique des Sites patrimoniaux remarquables** :

- **Une plaque signalétique en tôle aluminium sérigraphiée en relief**
épaisseur 2 mm, à 4 bords pliés, trois couleurs (jaune et noir sur fond gris), format 30 x 30 cm, norme ISO 12647, reproduisant le logotype Site patrimonial remarquable.
- **Une plaque signalétique en tôle acier sérigraphiée émaillée**
épaisseur 15/10^{ème}, à 4 bords tombés, trois couleurs (jaune et noir sur fond gris), format 30 x 30 cm, norme EN NF 10209, reproduisant le logotype Site patrimonial remarquable.

Les plaques nominatives, pour mieux informer le public

Pour préciser le nom du monument, sa date de construction ou ses particularités (historiques, architecturales...), REMPART vous propose des produits complémentaires :

- **Une plaque nominative en tôle acier sérigraphiée émaillée**
épaisseur 15/10^{ème}, à 4 bords tombés, texte noir sur fond gris, format 30 x 30 cm ou 15 x 30 cm, norme EN NF 10209.
- **Des plaques signalétiques sur-mesure, en tôle acier sérigraphiée émaillée**
format sur-mesure avec insertion de texte, image, QR code, possibilité d'email adapté au milieu salin... Épaisseur 15/10^{ème}, à 4 bords tombés, noir ou couleur sur fond gris ou blanc, norme EN NF 10209.

➤ Nous consulter pour maquette et devis.



B O N D E C O M M A N D E

PRÉNOM

NOM*

ETABLISSEMENT (S'IL Y A LIEU)

ADRESSE*

CODE POSTAL*

TÉLÉPHONE*

ADRESSE DE LIVRAISON (SI DIFFÉRENTE)

VILLE*

E-MAIL*

DESIGNATION

DESIGNATION	PRIX UNITAIRE TTC	NB DE PLAQUES	TOTAL EN EUROS
1 Plaque Monument historique (MH) en tôle alu sérigraphiée en relief	250 € + 12 € (expédition)	(1) (3)	
1 Plaque Site Patrimonial remarquable (SPR) en tôle alu sérigraphiée en relief	250 € + 12 € (expédition)	(1) (3)	
1 Plaque Monument historique (MH) en tôle acier sérigraphiée émaillée	155 € + 12 € (expédition)	(1) (3)	
1 Plaque Site patrimonial remarquable (SPR) en tôle acier sérigraphiée émaillée	155 € + 12 € (expédition)	(1) (3)	
1 Plaque Nominative en tôle acier sérigraphiée émaillée / 15 X 30 cm	150 € + 10 € (expédition)	(2)	
1 Plaque Nominative en tôle acier sérigraphiée émaillée / 30 X 30 cm	170 € + 12 € (expédition)	(2)	
1 Plaque Monument historique (MH) en tôle alu sérigraphiée en relief + 1 plaque nominative 15x30 cm (1) (2)	380 € + 15 € (expédition)	(1) (2)	
1 Plaque Monument historique (MH) en tôle acier sérigraphiée émaillée + 1 plaque nominative 15x30 cm (1) (2)	280 € + 15 € (expédition)	(1) (2)	
1 Plaque Monument historique (MH) en tôle alu sérigraphiée en relief + 1 plaque nominative 30x30 cm (1) (2)	400 € + 18 € (expédition)	(1) (2)	
1 Plaque Monument historique (MH) en tôle acier sérigraphiée émaillée + 1 plaque nominative 30x30 cm (1) (2)	300 € + 18 € (expédition)	(1) (2)	
1 Plaque Monument historique (MH) pour objet mobilier / 10 x 10 cm	50 € + 5 € (expédition)		

Tarif valable jusqu'au 31/12/2022 - TVA non applicable (article 293 B du CGI)

(*) : mention indispensable

(1) Rappeler au verso les références de la protection

(2) Préciser au verso le texte de la plaque nominative

(3) Au-delà de 5 plaques MH ou SPR, nous contacter

DATE

SIGNATURE OU CACHET

Règlement par chèque libellé à l'ordre de REMPART ou par mandat administratif